



UNIVERSITAT D'ANDORRA

Guide des stages cliniques Pour étudiant·es (BINFE1, BINFE2)

École d'infirmières
Centre des sciences de la santé et de l'éducation
de l'Universitat d'Andorra

Octobre 2024

1. Introduction

Les stages cliniques permettent à l'étudiant·e d'intégrer les connaissances théoriques et de les mettre en pratique en tenant compte de tous les aspects de la santé de la personne, de la famille et/ou de la communauté : biologique, psychologique, social, spirituel et les relations entre chacun d'eux. L'intégration des connaissances théoriques aux aptitudes et attitudes spécifiques aux soins infirmiers contribue au développement des compétences des futur-es infirmier-es.

Le programme de la formation de bachelor en soins infirmiers comprend des stages dans des centres et/ou établissements de santé, dès la première année. Les stages cliniques sont effectués en présentiel au cours des deuxième, quatrième et sixième semestres. Les étudiant-es de deuxième et/ou troisième année doivent réaliser des stages dans au moins trois domaines différents dans des centres et/ou institutions spécialisés situés en dehors de la Principauté d'Andorre, avec la possibilité d'en effectuer jusqu'à six (maximum), dans le but d'encourager la mobilité des étudiant-es. L'objectif est de découvrir d'autres systèmes de santé, de collaborer au sein d'équipes interdisciplinaires et de connaître des centres ou des établissements de santé de différents niveaux de complexité. Ces centres sont proposés par l'école en tenant compte des besoins et de la disponibilité des centres et des places (Annexe 1). L'université alloue une bourse pour cette mobilité (document de déclaration pour l'attribution de bourses d'aide à la mobilité obligatoire, qui doit être rempli par les étudiant-es réalisant un stage clinique de deuxième et troisième année).

2. Modules de stage clinique

Le plan d'études du bachelor en soins infirmiers comporte 6 modules de stage clinique. Chaque module comprend un ou plusieurs stages cliniques dans des domaines différents, comme indiqué dans le tableau ci-après.

Année	Module	Stage clinique	Domaines
Première	M4: Stage clinique initial I	SC I	– Soins infirmiers de base
	M5: Stage clinique initial II	SC II	– Soins infirmiers de base
Deuxième	M8: Stage clinique intermédiaire I	SC III	– Soins infirmiers en milieu hospitalier et/ou médico-social – Soins infirmiers en maternité et santé des femmes
	M9: Stage clinique intermédiaire II	SC IV	– Soins infirmiers en gériatrie et gérontologie – Soins infirmiers en soins primaires
Troisième	M13: Stage clinique avancé I	SC V	– Soins infirmiers en santé communautaire – Soins infirmiers en santé mentale

	M14: Stage clinique avancé II	SC VI	<ul style="list-style-type: none"> - Soins infirmiers en soins critiques (soins intensifs, réanimation, urgences ou bloc opératoire) - Soins infirmiers en pédiatrie
--	-------------------------------	--------------	--

Tableau 1. Liste de modules, stages cliniques et domaines

3. Compétences

Tout au long du cursus, chaque module de stage clinique développe les compétences transversales et spécifiques. Chaque compétence est travaillée à différents niveaux d'assimilation en fonction de la complexité et des connaissances de l'année correspondante, au moyen des acquis d'apprentissage.

Les modules de stage clinique exigent des étudiant-es qu'ils ou elles atteignent les acquis d'apprentissage, disponibles sur le site Web de l'université.

4. Contenus

Les modules de stage clinique proposent des séminaires visant à aborder les procédures et les techniques infirmières nécessaires à la pratique des soins infirmiers dans une approche holistique, en tenant compte de la personne, de la famille et/ou de la communauté destinataire des soins. Par ailleurs, les modules de stage clinique comprennent des scénarios cliniques correspondant à chaque domaine de soins qui permettent aux étudiant-es d'appliquer leurs connaissances théoriques.

Travaux pratiques :

Les travaux pratiques sont des simulations de basse et moyenne fidélité visant à travailler les procédures et les techniques infirmières, où l'étudiant-e peut améliorer la dextérité gestuelle, l'ordre et la propreté. Le tableau suivant présente les procédures et les techniques en rapport avec les stages cliniques (SC).

Techniques et procédures	SC I-II	SC III	SC IV	SC V	SC VI
Lavage de mains et enfilage de gants					
Hygiène de l'adulte					
Réfection des lits					
Changements de position					
Mobilisations					
Électrocardiogramme					
Soins simples					
Bandages					
Lavements					
Calculs de dose					
Administration des médicaments					

Paramètres vitaux et examen physique					
Prises de sang					
Glycémie capillaire					
Sondage vésical					
Sondage naso-gastrique					
Pose d'un cathéter veineux périphérique					
Soins approfondis					
Gazométrie artérielle					
Hémoculture					
Contrôle pré-transfusionnel et transfusions sanguines					
Calculs de dose spécifiques des malades critiques					
Introduction au cathétérisme veineux central échoguidé					
Pose et suture de cathéters artériels					
Soins de drainage pleural					
Initiation à la voie intra-osseuse					
Voie aérienne : aspiration des sécrétions, hygiène bucco-dentaire et soins des tubes endotrachéaux.					
Voie aérienne : séquence d'intubation					
Voie aérienne difficile : dispositifs supraglottiques et cricothyrotomie					
Contention verbale et mécanique					
Hygiène du nouveau-né					
Soins du cordon ombilical					

Tableau 2. Liste de techniques et procédures

Scénarios cliniques:

Les scénarios cliniques permettent de travailler le processus d'apprentissage significatif et d'appliquer les connaissances, les aptitudes et les attitudes dans un contexte spécifique (soins de base, milieu hospitalier, maternité et santé des femmes, gérontologie et gériatrie, soins primaires, soins critiques : urgences, soins intensifs et bloc opératoire, et pédiatrie), en considérant la personne dans tous ses aspects, ses capacités et ses possibilités.

Les scénarios cliniques se composent de:

- Entretien clinique (anamnèse, recueil de données, examen physique)
- Réunion d'équipe et rotation d'équipe
- Enregistrement des données et préparation des rapports
- Administration des repas
- Préparation de l'admission et de la sortie
- Soins pré, per et postopératoires
- Connaissance des circuits, des ressources et de la coordination
- Connaissance de la documentation et des protocoles
- Connaissance des autres activités de soins

- RCP+DAE

Les plans d'enseignement des modules présentent en détail les séminaires qui abordent les contenus, les acquis d'apprentissage (AA), etc.

5. Évaluation

Les modules de stage clinique impliquent différents types d'évaluations qui permettent de mesurer le processus d'apprentissage de l'étudiant-e pour obtenir les AA.

- **Travaux pratiques (TP) et scénarios cliniques:** il s'agit de simulations de basse, moyenne ou haute fidélité qui sont réalisées à l'école, avant d'intégrer les centres et/ou établissements de santé. Il est essentiel de maîtriser les AA correspondant à l'évaluation des TP et des scénarios cliniques pour pouvoir intégrer les centres et/ou établissements de santé.
- **Activités d'évaluation effectuées sur le campus virtuel:** il s'agit de l'ensemble des activités d'évaluation réalisées pendant que l'étudiant-e se trouve dans le centre ou l'établissement de santé. Les activités guident l'étudiant-e pour qu'il valide les AA correspondants. Les activités varient en fonction du module de stage clinique et figurent dans le plan d'enseignement correspondant à chaque module. Les activités d'évaluation sont accompagnées d'un guide reprenant les critères d'évaluation. Le suivi et la correction de ces activités sont effectués par le tuteur académique. Les activités sont les suivantes :
 - Journal de réflexion, utilisé comme outil de réflexion pour accompagner l'apprentissage.
 - Preuves d'apprentissage, qui permettent d'apprécier la progression dans le processus d'apprentissage.
 - Plan de soins, utilisé comme outil méthodologique qui décrit le processus infirmier au moyen d'un langage standardisé.
 - Histoire de vie, utilisée comme outil permettant de connaître la personne et d'appliquer le modèle de soins centrés sur la personne.
 - Preuve de réflexion et activité pédagogique, utilisées comme outils de réflexion et d'apprentissage spécifiques aux stages cliniques dans le domaine de la santé mentale.
- **Évaluation par le tuteur clinique** du centre et/ou de l'établissement de santé, qui évalue les attitudes, les connaissances et/ou les aptitudes pour répondre aux AA correspondants.

Si l'étudiant-e ne valide pas les AA de l'évaluation des stages cliniques, qu'il s'agisse des indicateurs relatifs aux attitudes, aux connaissances et/ou aux aptitudes, l'École est tenue d'organiser une réunion avec l'Étudiant-e pour lui communiquer la décision correspondante. Cette décision sera le résultat d'une prise de décision conjointe entre le responsable du stage clinique, le tuteur académique et le tuteur clinique.

Les décisions possibles sont les suivantes :

- Si l'Étudiant-e ne valide pas les AA relatifs aux attitudes, le stage clinique ne sera pas validé.
- Si l'Étudiant-e ne valide pas les AA relatifs aux connaissances et/ou aptitudes, un maximum de deux semaines supplémentaires seront programmées au sein de ce même centre/service. Au terme de cette période, une nouvelle évaluation sera effectuée. Si l'Étudiant-e valide les AA, le stage clinique sera validé. Dans le cas contraire, le stage clinique ne sera pas validé.

Les AA et les critères d'évaluation, ainsi que les conditions de validation ou de rattrapage des AA sont présentés en détail dans les plans d'enseignement des modules.

6. Processus de planification et d'attribution des places des stages cliniques

1. Attribution des places de stage clinique de première année.
 - Pendant les mois de février et mars, les étudiant-es sont tenu-es informé-es des places attribuées et ils et elles disposent d'un délai de 5 jours pour d'éventuels changements et modifications.
 - Les conventions de stage entre les centres de santé, les étudiant-es et l'université sont signées pendant les mois de mars et avril.
2. Attribution des places de stage clinique de deuxième et troisième année.
 - Pendant les mois d'avril et mai de l'année universitaire précédente, les étudiant-es disposent d'une période de 7 jours pour choisir les lieux de stage où ils et elles souhaitent effectuer leurs stages cliniques en fonction des modules auxquels ils et elles pensent pouvoir s'inscrire. Cette démarche se fait à travers le service de Gestion universitaire. Il est important de réaliser ce choix de centres dans le délai imparti. Les étudiant-es qui ne remplissent pas le formulaire correspondant se verront attribuer des places en fonction de la disponibilité des centres de stage.
 - Pendant les mois d'octobre à novembre, après réception de la réponse des centres de stage reçue, les étudiant-es disposent d'un délai de 5 jours pour réaliser d'éventuels changements et modifications des places attribuées.
 - Les conventions de stage entre les centres de santé, les étudiant-es et l'université sont signées au mois de décembre.
 - L'étudiant-e se verra communiquer l'adresse et le numéro de téléphone de contact du lieu de stage, les noms des tuteurs académique et clinique, ainsi que les informations nécessaires pour le premier jour.
3. Inscription aux modules de stage clinique
 - Il convient de respecter les conditions d'inscription. Consulter le *Tableau des pré-critères et recommandations pour le bachelor en soins infirmiers* auprès du

pôle de coordination.

- Les documents suivants doivent être remis au secrétariat avant le début des stages cliniques :
 - Attestation d'assurance personnelle (CASS ou équivalent). Remise au début du cursus de bachelor en soins infirmiers.
 - Pour les non-résident-es : permis de séjour ou permis d'études. Remis au début du cursus de bachelor en soins infirmiers.
 - Déclaration de santé pour demander l'assurance : contagion et responsabilité civile.
 - Déclaration sur l'honneur (annexe 2).
 - Déclaration pour l'octroi de bourses à la mobilité obligatoire ([lien](#)) (étudiant-es de deuxième et troisième année uniquement).
- Proposition d'inscription auprès du pôle de Gestion universitaire. Les étudiant-es de première année en mars, et les étudiant-es de deuxième et troisième année en janvier.
- Réalisation des TP et des scénarios cliniques correspondant à chaque module de stage clinique.
- Si l'étudiant-e valide les AA des TP et des scénarios cliniques, il ou elle procède au paiement de l'inscription.

7. Suivi de l'étudiant-e

Responsable de stage clinique

Un-e enseignant-e de l'école d'infirmières assure les fonctions de responsable de stage. Les tâches du responsable sont les suivantes :

- Coordonner les tâches entre l'École et les centres ou établissements de santé.
- Planifier les stages cliniques au niveau organisationnel et académique.
- Coordonner les tuteurs académiques et cliniques.

Tuteur académique

Chaque étudiant-e bénéficie d'un accompagnement individuel de la part d'un tuteur académique, désigné par le responsable de stage. Les fonctions du tuteur académique sont les suivantes :

- Aider l'étudiant-e à se préparer au contexte du lieu de stage.
- Aider l'étudiant-e à préparer ses objectifs d'apprentissage et à tirer le meilleur parti de l'expérience.
- Participer à la coordination entre le tuteur clinique et l'étudiant-e sur une base hebdomadaire ou bimensuelle, en présentiel ou en ligne, en fonction de la situation géographique du centre et/ou de l'établissement de santé, après accord préalable avec l'étudiant-e et le tuteur clinique.
- Guider et orienter l'étudiant-e dans le processus d'adaptation et d'intégration au centre ou à l'établissement de santé.

- Guider, orienter et évaluer l'étudiant-e tout au long des activités d'évaluation.
- Faire le lien entre la pratique professionnelle et les connaissances théoriques du métier.

Tuteur clinique

Chaque étudiant-e se verra attribuer un professionnel en soins infirmiers du centre et/ou de l'établissement de santé, qui supervisera le processus d'apprentissage de l'étudiant-e et l'accompagnera dans toutes ses interventions pendant toute la durée du stage clinique. Ce professionnel sera tenu de participer tout au long du processus et d'évaluer l'étudiant-e, en remplissant les fonctions suivantes :

- Accueillir l'étudiant-e au début du stage et lui présenter les membres de l'équipe. L'informer du règlement du centre et/ou de l'établissement, ainsi que des mesures de sécurité et de prévention des risques professionnels à suivre.
- Attribuer des responsabilités et évaluer les AA des étudiant-es en fonction de leurs connaissances, aptitudes et attitudes.
- Montrer aux étudiant-es comment mettre en pratique les connaissances théoriques acquises à l'école.
- Aider l'étudiant-e à planifier et à gérer son temps et ses ressources.
- Aider l'étudiant-e à résoudre les différents problèmes qu'il et elle peut rencontrer au cours de sa période de stage, favorisant ainsi son développement sur le plan professionnel, humain et personnel.

La direction de l'établissement, ainsi que les coordinateurs et les personnes référentes qui travaillent dans les différents lieux de stages sont tenu-es informé-es à l'avance de l'arrivée de l'étudiant-e et de lui expliquer le contexte de l'établissement.

8. Règlement

1. La participation aux séances de TP et aux scénarios cliniques à l'école et aux journées de mise en situation réelle dans le centre ou établissement de santé est obligatoire. Un registre des présences est tenu par le tuteur clinique et le responsable de stage. Si l'étudiant-e ne peut pas y assister, il ou elle doit en informer le tuteur clinique et le tuteur académique.
 - a. Le nombre maximum de jours d'absence motivée est de 1 par stage clinique.
 - b. L'absence doit être justifiée et la justification sera validée par le responsable du stage. Si l'absence est validée, elle peut être rattrapée le jour convenu entre l'école et le centre ou l'établissement de santé. Si l'absence n'est pas autorisée ou dépasse le nombre maximum de jours autorisés (1), le module ne sera pas validé.
 - c. En cas de maladie empêchant l'étudiant-e de se présenter au stage, l'absence devra être justifiée. La justification sera validée par le responsable du stage

clinique. Si l'absence est validée, les jours peuvent être rattrapés d'un commun accord entre l'école d'infirmières, le centre ou l'établissement de santé et l'étudiant-e. Le rattrapage des jours peut s'effectuer de la manière suivante :

- Option 1 : pendant le stage au cours duquel les absences ont eu lieu, en augmentant le nombre de jours ou d'heures.
 - Option 2 : pendant le stage suivant, s'il y en a un, en augmentant le nombre de jours ou d'heures.
 - Option 3 : au terme de tous les stages de l'année, en augmentant le nombre de jours ou d'heures.
2. La ponctualité à l'entrée et à la sortie du centre ou de l'établissement de santé est obligatoire. Si l'étudiant-e ne peut arriver à l'heure, il ou elle doit en informer le tuteur clinique et le tuteur académique.
 - a. Un retard de 30 minutes équivaut à une absence d'une journée de stage. Si la raison est justifiée, l'étudiant-e la rattrape aux jours convenus entre l'école et le centre ou l'établissement de santé.
 - b. Si l'absence n'est pas autorisée ou dépasse le nombre maximum de jours autorisés (1), le module ne sera pas validé.
 3. Si, une fois le stage commencé, l'étudiant-e a besoin de modifier son planning ou son emploi du temps de manière justifiée, il ou elle doit en informer son responsable de stage. Le responsable de stage sera tenu de replanifier si nécessaire.
 4. L'étudiant-e doit se présenter au centre ou à l'établissement de santé en donnant une bonne image professionnelle : l'uniforme demandé et le badge d'identification comme étudiant-e stagiaire de l'Universitat d'Andorra. Pendant le stage clinique, l'étudiant-e portera : cheveux attachés, ongles courts et sans vernis, pas de bagues ou autres bijoux sur les mains, pas de grandes boucles d'oreille, collier ou piercing susceptibles d'entraver les règles d'hygiène et la communication avec la personne. Pour des raisons de sécurité, d'hygiène et de confort, il convient de prévoir des chaussures confortables et qui maintiennent les pieds. Le port de l'uniforme doit être limité aux heures de stage.
 5. L'utilisation des téléphones portables est interdite pendant le temps de stage.
 6. Il est interdit de diffuser sur les réseaux sociaux des images et des vidéos contraires à l'éthique professionnelle et aux règles de protection des données et au consentement éclairé du centre ou de l'établissement où se déroule le stage.
 7. L'étudiant-e doit respecter le règlement spécifique et de sécurité, les horaires et le calendrier du centre ou établissement de santé où il ou elle effectue son stage. La pause et/ou la pause repas (petit-déjeuner/déjeuner/goûter/dîner) doit être coordonnée avec le tuteur clinique.

8. L'étudiant-e doit connaître et suivre les mesures spécifiques mises à jour pour faire face à la COVID-19 indiquées par le centre ou établissement de santé.
9. L'étudiant-e doit adopter une attitude et un comportement respectueux et utiliser un langage approprié vis-à-vis du patient, de la famille et des professionnels, à tout moment et tout au long des stages cliniques.
10. L'étudiant-e doit communiquer oralement et par écrit dans la langue du pays où le stage a lieu.
11. L'étudiant-e doit informer le tuteur académique de toute difficulté rencontrée dans le centre ou établissement de santé.
12. L'étudiant-e doit respecter le Code de déontologie de la profession, le secret professionnel et la confidentialité des données, pendant et après le stage. En cas de non-respect, la Responsable de l'école, conjointement avec le tuteur académique et le tuteur clinique, évaluera la situation et ses répercussions.
13. En cas de piqûre accidentelle ou de contact avec des liquides biologiques contaminés, les étudiant-es doivent suivre les étapes et les modalités du protocole indiqué (annexe 3).

Le non-respect d'un ou plusieurs aspects du règlement peut entraîner la non-validation du module de stage clinique.

Annexe 1

LISTE DE CENTRES ET D'ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ ENTRANT DANS LE PROGRAMME DE MOBILITÉ

Deuxième année, semestre 4 :

HOSPITALISATION	Hospital de la Santa Creu de Vic (convalescence)
	Hospital Universitari Arnau de Vilanova, Lleida
	Hospital Comarcal del Pallars
	Centro Médico Teknon (Grupo QuironSalud)
	Hospital QuironSalud del Vallés
	Institut Universitari Guttmann
	Hospital Universitari Germans Tries i Pujol, Badalona
	Hospital Universitari Joan XXIII Tarragona
	Hospital de Sant Joan de Déu de Martorell
	Institut Universitari Dexeus
	Hospital Sant Bernabé de Berga
	Hospital Universitari Santa Creu Vic
	Hospital Verge de la Cinta, Tortosa
	Hospital del Vendrell, Xarxa Santa Tecla
Clínica del Pilar Saragossa	
MATERNITÉ	Hospital Sant Joan de Déu Barcelona
	Hospital Universitari Germans Tries i Pujol, Badalona
	Hospital Universitari Arnau de Vilanova, Lleida
	Hospital Universitari Joan XXIII, Tarragona
	CHIVA (Centre Hospitalier du Val d'Ariège) Foix/Pamies
	Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier
	Hospital de Sant Joan de Déu de Martorell
	Hospital Sant Bernabé de Berga
	Hospital de Cerdanya/Hôpital de Cerdagne, Puigcerdà
	Centro Médico Teknon (Grupo QuironSalud)
Hospital del Vendrell, Xarxa Santa Tecla	
SOINSP RIMAIRES	Consultori Martinet, Tremp, Organyà, Oliana, Sort, Pobla de Segur
	Centre AP Amposta
GÉRIATRIE	EHPAD Nostra casa, Maison de retraite, Saint-Laurent-de-Cerdans
	Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse
	Hospital de la Santa Creu de Vic
	Clinique du Soufflé La Solane, France
	Hospital Sant Bernabé de Berga
	Fundació Hospital de Puigcerdà
	Centre sociosanitari DomusVi Terraferma, Alpicat
	Hospital Universitari Mútua Terrassa
	Senior Residencies Bellví
	Matia Fundazioa, País Basc
	Sociosanitari Francolí Tarragona
	Hospital Santa Creu, Jesús-Tortosa
	Hospital Comarcal del Pallars
Residència Dr. Pi i Sunyer, Roses	

Troisième année, semestre 6 :

SOINS INTENSIFS	Hospital Universitari Joan XXIII, Tarragona
	Hospital Universitari Germans Tries i Pujol, Badalona
	Hospital Universitari Arnau de Vilanova, Lleida
	Hospital Geral de Santo António de Porto, Portugal
	Centre Hospitalier Princesse Grace (P. Monaco)
	Hospital Universitari de Bellvitge Unitat de coronàries
	Institut Universitari Guttmann
	Hospital Universitari Dexeus
URGENCES	Hospital Universitari Joan XXIII, Tarragona
	Hospital Universitari Germans Tries i Pujol, Badalona
	Centro Médico Teknon (grupo Quironsalud), Barcelona
	Hospital de Sant Joan de Déu de Martorell
	Hospital Universitari Mútua Terrassa
	Hospital Universitari Arnau de Vilanova, Lleida
	Hospital Geral de Santo António de Porto, Portugal
	Hospital de Cerdanya Puigcerdà
	Hospital Comarcal de Sant Bernabé, Berga
	Hospital Comarcal del Pallars
	Hospital Universitari Dexeus
	Hospital Verge de la Cinta, Tortosa
	Hospital del Vendrell, Xarxa Santa Tecla
BLOC OPÉRATOIRE	Hospital Universitari Germans Tries i Pujol, Badalona
	Centro Médico Teknon (grupo Quironsalud), Barcelona
	Hospital de Sant Joan de Déu de Martorell
	Centre Hospitalier Princesse Grace (P. Monaco)
	Clínica del Pilar, Saragossa
	Hospital del Vendrell, Xarxa Santa Tecla
PÉDIATRIE	Hospital Universitari Arnau de Vilanova Lleida
	Centre Hospitalier de Perpignan
	CCEE Hospital de Cerdanya, Puigcerdà
	Hospital de Sant Joan de Déu de Martorell
	Hospital Universitari Joan XXIII, Tarragona
	Hospital Universitari Mútua Terrassa
	Hospital Universitari Germans Tries i Pujol, Badalona
	CAP Can Bou, CASAP
	Hospital Universitari de Bellvitge
	Hospital Universitari General de Catalunya, Sant Cugat del Vallés
	Hospital Sant Joan de Déu de Barcelona
	Centre Atenció Primària La Bordeta/ Magraners
	Centre Atenció Primària Balaguer
	Hospital Universitari Dexeus
	CENTRE HOSPITALIER CHIVAS FOIX / PAMIES
	Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier
	CAP Seu, Sort, Tremp
	CAP Borges Blanques
Hospital Comarcal del Pallars (urgences pédiatriques et processus)	
Hospital Verge de la Cinta, Tortosa	
Hospital del Vendrell, Xarxa Santa Tecla	
SANTÉ COMMUNAUTAIRE	Serveis Assistència Primària de Terrassa, Can Mates St Cugat
	Serveis Assistència Primària de Terrassa, Rambla Terrassa
	ABS Lleida Rural Nord, Alpicat
	Sistemes Renals Lleida
	Centre Atenció Primària Balaguer

	Centre Atenció Primària Alcarràs
	Centre Atenció Primària La Bordeta/ Magraners
	CAP Can Bou, CASAP
	Centre d'Atenció Primària Ribes-Olivella - ABS Garraf Rural
	Centre d'Atenció Primària Vilanova1 - ABS Garraf Rural
	Centre d'Atenció Primària Amposta / Temple
	Centre d'Atenció Primària Puigcerdà
	Hospital Santa Creu, Jesús-Tortosa
SANTÉ MENTALE	Centre Fòrum (Consorti Mar Parc de Salut de Barcelona)
	Hospital del Mar (Consorti Mar Parc de Salut de Barcelona)
	CAEMIL. Centre A. Dr Emili Mira i Lopez. Sta Coloma (PSMAR)
	Fundació Althaia, Xarxa assistencial Universitària de Manresa
	Fundació Pere Mata Terres de l'Ebre
	Clinique Sensevia - Osseja, France
	Sant Joan de Déu Terres a Almacelles
	Sant Joan de Déu Terres de Lleida
	Hospital Universitari Santa Maria, Lleida

Annexe 2

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Prénom et nom : _____

Nº DNI/Passeport/Carte d'identité : _____

Domicile : _____

Cursus : bachelor en soins infirmiers

J'ATTESTE SUR L'HONNEUR

- N'avoir aucun problème de santé pour prodiguer des soins aux personnes et aux familles.
- Connaître les mesures de prévention des maladies infectieuses, telles que le COVID-19, mesures obligatoires pour la mise en œuvre des stages cliniques dans le milieu de la santé.

Je m'engage à :

- Respecter le règlement de stage et de chaque centre ou établissement de santé où je réalise le stage clinique.
- M'informer des mesures de protection contre le COVID-19.
- Ne pas me présenter au stage en cas de maladie.
- Ne pas me présenter au stage dans les cas suivants, concernant le COVID-19 :
 - Présenter des symptômes compatibles avec le COVID-19.
 - Me trouver dans toute autre situation indiquée par les autorités sanitaires.

En foi de quoi, je signe la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

(prénom et nom)

Fait à Sant Julià de Lòria, le _____ 20 _____

Annexe 3

PROTOCOLE EN CAS DE PIQÛRE ACCIDENTELLE OU DE CONTACT AVEC DES LIQUIDES BIOLOGIQUES CONTAMINÉS

L'étudiant-e dispose d'une police d'assurance qui couvre le risque de contagion causé par une exposition accidentelle à des agents biologiques. La police d'assurance sera remise à l'étudiant-e au début du stage clinique.

En cas de piqûre accidentelle ou de contact avec des liquides biologiques, l'étudiant-e est tenu-e de :

- En informer immédiatement le responsable des stages de l'établissement suite à la survenue de l'accident.

En informer le tuteur enseignant, le coordinateur des stages et le secrétariat de l'Universitat d'Andorra dans un délai maximum de **24 heures**.

- Il est nécessaire de déclarer l'accident dans un délai maximum de **DEUX** jours.
- Remettre le document de déclaration d'accident complété au secrétariat de l'Universitat d'Andorra afin que l'accident soit notifié à la compagnie d'assurance dans un délai maximum de **TROIS** jours. Il convient de joindre une copie du carnet de vaccination et les résultats de l'analyse de sang 48 heures après l'accident.
- Les consultations ou analyses résultant de l'accident seront effectuées dans les centres **agréés** par la compagnie d'assurance. Dans ce cas, l'étudiant-e n'aura aucune dépense à sa charge. Le laboratoire transmettra directement la facture à la compagnie d'assurance.
- Si les consultations ou les analyses sont effectuées dans des centres **non agréés**, le paiement sera à la charge de l'étudiant-e.



UNIVERSITAT D'ANDORRA

Universitat d'Andorra
Plaça Germandat, 7
AD600 Sant Julià de Lòria
Andorra

Tél. : (+376) 743 000

Fax : (+376) 743 043

E-mail : uda@uda.ad

www.uda.ad